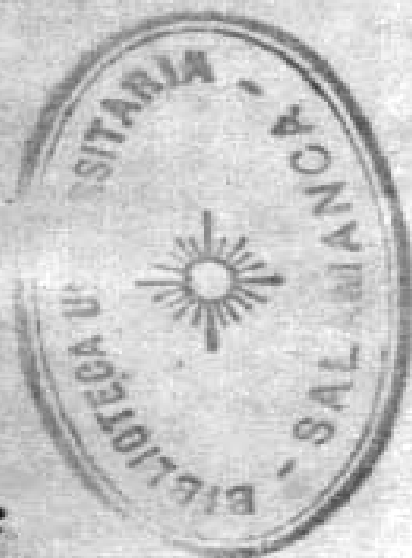


ESPRIT
DES
LOIX ROMAINES.

TOME I.

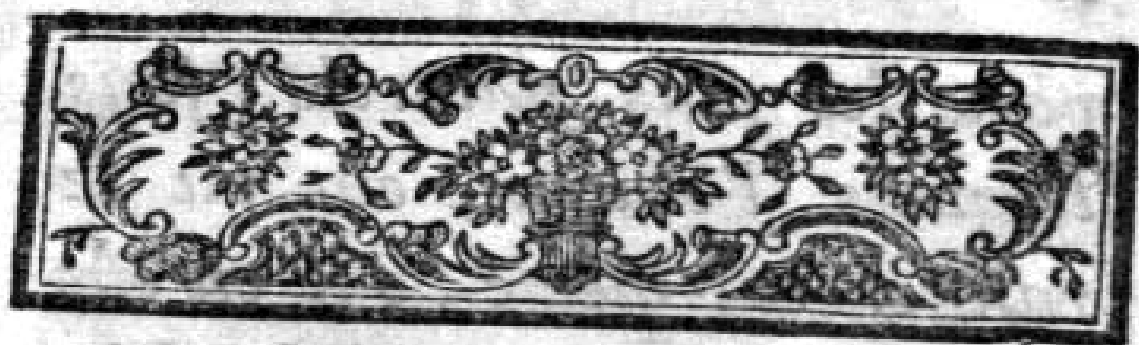


A AMSTERDAM;

Et se trouve à PARIS,

Chez JEAN-FRANÇOIS BASTIEN,
Libraire, rue du Petit-Lion.

M. DCC. LXXV.



AVERTISSEMENT.

J'AI cru devoir présenter cet Ouvrage, dans un nouvel ordre & sous un seul & même titre (a). Ils m'ont

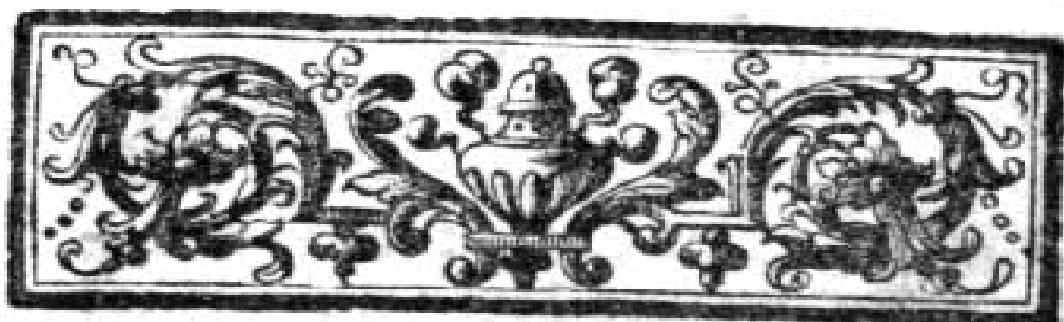
(a) Dans l'original, il est sous quatre titres, qui répondent à la distribution que l'auteur en a faite, en quatre Livres. Le premier porte *De ortu & progressu Juris-Civilis*.

iv AVERTISSEMENT.

paru les plus naturels, sous lesquels l'Auteur eût pu le ranger lui-même, s'il en eût conçu le plan tout à la fois.

Jean - Vincent Gravina, natif de Roggiano, dans la Calabre Citérieure, l'un

De l'origine & du progrès du Droit Civil : le second *De Jure Gentium & duodecim Tabularum*, Du Droit des Gens & de celui des XII Tables : le troisième *Leges & Senatus Consulta*, Loix & Sénatus-Consultes : le quatrième, *De Romano Imperio*, De l'Empire Romain,



ESPRIT

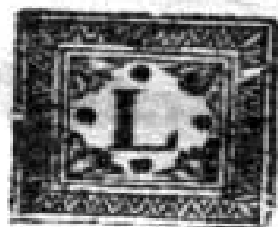
DES

LOIX ROMAINES.



DES LOIX EN GÉNÉRAL.

*De la nature du Bien & du
Mal.*



ES PHILOSOPHES
& les Jurisconsultes
ne donnent quelque-
fois qu'une idée con-
fuse de la Loi naturelle. Ils

Tome I.

A